



# COMMUNE DE St-Légier-La Chiésaz

## CONSEIL COMMUNAL

Le 30 juin 2010

**Préavis N° 3/2010 concernant  
l'assainissement de la parcelle no 2406 au  
lieu-dit « Au Maravau », le  
remplacement d'un collecteur communal  
d'eaux claires et la réfection du chemin  
de la Denévaz.**

### EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 28 juin 2010  
présidée par Monsieur Claude Schwab, Président.

Le Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz,

vu le préavis N° 3/2010,

ouï le rapport de la commission chargée de son étude,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**a accepté à l'unanimité l'amendement proposé par la COFIN, à savoir :**

- Amortir le montant de CHF 382'000.- sur une durée de 30 ans au maximum ;
- Amortir sur l'année courante le montant de CHF 83'000.- via le compte 430.3142

**Les conclusions amendées du préavis municipal ont été acceptées à la majorité des voix moins 2  
avis contraires et 4 abstentions, à savoir :**

- Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux tels que prévus dans le présent préavis ;
- Accorder à la Municipalité un crédit de CHF 465'000.- pour ces travaux ;
- Financer la dépense par la trésorerie courante ;
- Amortir le montant de CHF 382'000.- sur une durée de 30 ans au maximum ;
- Amortir sur l'année courante le montant de CHF 83'000.- via le compte 430.3142
- Autoriser la Municipalité à encaisser d'éventuelles subventions.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 28 juin 2010.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Claude Schwab



La secrétaire

Patricia Sava